RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 02/07/2025 - A2025/024785 - 2018 B 04856 - 841 236 607 - A+M

Docusign Envelope ID: 6CE735C5-9A18-4A55-916B-279E820A8489

A+M
Société par actions simplifiée au capital de 95.000 euros
Siège social : [redacted]
841 236 607 RCS LYON
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 JUIN 2025

…/…

PREMIERE DECISION

1. Autorisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes, au moyen d'un rachat par la Société de ses propres actions en vue de leur annulation

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes et du procès-verbal du Comité Stratégique,

DECIDENT à l'unanimité, dans les conditions définies ci-après, de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, pour un montant de **VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (27.500 €)**, pour le ramener de son montant actuel de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95.000 €) à SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (67.500 €), par voie de rachat par la Société et de l'annulation corrélative de **VINGT SEPT MILLE CINQ CENT (27.500) actions** de la Société d'une valeur nominale d'UN EURO (1 €) chacune (ci-après les « **Actions** »), au prix d'**UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT EUROS (1.368.400 €)**, sans distinction des dates d'émission, détenues comme suit :

(i) par la société CLIO, à hauteur de VINGT MILLE (20.000) actions,
(ii) par la société CACO HOLDING, à hauteur de QUATRE MILLE (4.000) actions,
(iii) par la société GACHA, à hauteur de MILLE CINQ CENT (1.500) actions,
(iv) par Madame Claire LERISSON, à hauteur de DEUX MILLE (2.000) actions.

La réduction de capital est donc décomposée de la manière suivante :
- montant de la réduction de capital : 27.500 €
- montant de la prime d'annulation : 1.340.900 €

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des Actions rachetées, soit 1.340.900 €, sera imputé sur les réserves disponibles et le report à nouveau de la Société, de sorte que le capital social et les capitaux propres post opération de Réduction de Capital s'élèveront aux montants suivants :
- montant du capital social : 67.500 €
- montant des capitaux propres : 158.184 €

Docusign Envelope ID: 6CE735C5-9A18-4A55-916B-279E820A8489

2. Conditions de l'opération de Réduction de Capital

a. Purge du droit d'opposition des créanciers et des obligataires

La présente décision de Réduction de Capital donnera lieu, conformément aux articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, au dépôt du procès-verbal de la présente délibération auprès du Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON.

Les créanciers ainsi que le représentant de la masse des obligataires, dont le titre serait antérieur à la date du dépôt au Greffe du procès-verbal de la présente délibération pourront former opposition à ladite Réduction de Capital auprès du Tribunal des Activités Economiques dans le délai de vingt (20) jours à compter de la date dudit dépôt.

En conséquence, cette opération de Réduction de Capital sera définitivement réalisée en l'absence d'opposition des créanciers et des obligataires ou, en cas d'oppositions, au jour du règlement des créances y afférentes par la Société et/ou du rejet de celles-ci par le Tribunal des Activités Economiques (ci-après la « **Date de Réalisation** »).

b. Acceptation expresse des associés dont les actions sont rachetées

La présente décision de Réduction de Capital n'est pas motivée par des pertes mais par la volonté des sociétés CLIO, CACO HOLDING et GACHA et de Madame Claire LERISSON de céder les Actions détenues dans le capital de la Société.

En conséquence, conformément à l'article R. 225-153 du Code de Commerce, une offre de rachat (l'« **Offre** ») a été communiquée aux sociétés CLIO, CACO HOLDING et GACHA et à Madame Claire LERISSON le 30 juin 2025, leur permettant de solliciter le rachat par la Société respectivement de :

(i) pour la société CLIO, VINGT MILLE (20.000) actions,
(ii) pour la société CACO HOLDING, QUATRE MILLE (4.000) actions,
(iii) pour la société GACHA, MILLE CINQ CENT (1.500) actions,
(iv) pour Madame Claire LERISSON, DEUX MILLE (2.000) actions,

soit au total VINGT SEPT MILLE CINQ CENT (27.500) Actions de la Société d'UN EURO (1 €) de valeur nominale qu'elles détiennent au sein de celle-ci, au prix d'UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT EUROS (1.368.400 €), en vue de leur annulation.

Les sociétés CLIO, CACO HOLDING et GACHA et Madame Claire LERISSON ont d'ores et déjà fait connaitre expressément à la Société, par courrier en date du 30 juin 2025, leur volonté de céder à la Société, en vue de leur annulation, VINGT SEPT MILLE CINQ CENT (27.500) Actions de la Société qu'elles détiennent.

Le dernier associé, la société TEIXANNO, a par courrier en date du 30 juin 2025 pris acte du projet de Réduction de Capital et de l'Offre ci-dessus visée, et a confirmé sa renonciation irrévocable à cette offre d'achat de ses titres par la Société.

Compte tenu de l'acceptation de l'Offre par les sociétés CLIO, CACO HOLDING et GACHA et par Madame Claire LERISSON, et de la renonciation à cette Offre par la société TEIXANNO, la Réduction de Capital telle que décidée dans le cadre des présentes est réservée aux seuls associés A+M et GACHA.

Docusign Envelope ID: 6CE735C5-9A18-4A55-916B-279E820A8489

3. Modalités de rachat des Actions

Le rachat des Actions sera formalisé à la Date de Réalisation, par :

- la signature et la remise des ordres de mouvement matérialisant les cessions des Actions ;
- la retranscription desdites cessions dans la comptabilité actions de la Société et, en particulier, sur le registre des mouvements de titres.

Le rachat et l'annulation des Actions seront constatés par une décision du Président.

Le prix des Actions sera payé en numéraire par virement bancaire contre remise des ordres de mouvement correspondants. Le capital social sera réduit à due concurrence de la valeur nominale des Actions rachetées.

Tous les droits attachés aux Actions, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour de la Date de Réalisation.

4. Annulation des Actions et réduction corrélative du capital social

Ce rachat emportera annulation des Actions et réduction corrélative du capital social du montant correspondant à la valeur nominale des Actions rachetées et annulées à la Date de Réalisation.

5. Modification corrélative des statuts

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

DECIDENT, à la Date de Réalisation, de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la Société de la manière suivante :

*« **Article 7 – APPORTS** **(NOUVEAU)***

…/…
Aux termes des décisions unanimes des Associés du 30 juin 2025 et de la décision du Président en date du __ juin 2025, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (27.500 €), pour le ramener de son montant actuel de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95.000 €) à SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (67.500 €). »

*« **Article 8 - CAPITAL SOCIAL** **(NOUVEAU)***

Aux termes des décisions unanimes des Associés du 30 juin 2025 et de la décision du Président en date du __ juin 2025, le capital social est fixé à la somme de soixante-sept mille cinq cent euros (67.500€).

Il est divisé en soixante-sept mille cinq cent (67.500) actions d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées. »

6. Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de constater la Réduction de Capital

Les Associés, en conséquence de ce qui précède, **CONFERENT** tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder au rachat et l'annulation des Actions, de constater la réalisation de la Réduction de Capital et de modifier corrélativement les statuts de la Société et, plus généralement, à l'effet de prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes

Docusign Envelope ID: 6CE735C5-9A18-4A55-916B-279E820A8489

formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de la Réduction de Capital résultant des opérations susvisées.

…/…

CINQUIEME DECISION

Les Associés

DONNENT tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

…/…

Signé par :
[redacted]
A1594B152F18444...

Certifiés conformes
Le Président
Pour la société GACHA
Monsieur Julien MONET